

Cote du document: A/47/443

Meilleur exemplaire
Disponible



Assemblée générale

OCT 26 1992

UN/SA COLLECTION

Distr.

GENERALE

A/47/443

30 septembre 1992

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session
Point 108 de l'ordre du jour

COORDINATION ADMINISTRATIVE ET BUDGETAIRE ENTRE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES ET LES INSTITUTIONS SPECIALISEES AINSI QUE
L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

Normes comptables

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. A sa quarante-sixième session, l'Assemblée générale a examiné l'étude intérimaire sur l'élaboration de normes comptables communes à tous les organismes des Nations Unies, qu'elle avait demandée au Groupe de vérificateurs externes des comptes (A/46/341). Dans sa décision 46/445 du 20 décembre 1991, elle "a fait siennes les recommandations du Groupe ... sur l'étude intérimaire et prié le Secrétaire général, compte tenu des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport, de nommer, dans les limites des ressources existantes, un consultant qui serait chargé de proposer un ensemble de normes comptables communes applicables à tous les organismes des Nations Unies, et de lui faire rapport à ce sujet à sa quarante-septième session".

2. Dans le rapport contenant ses remarques et recommandations relatives à l'application de cette décision (A/46/546), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) fait suivre son rappel des faits des observations ci-après :

"4. Après avoir examiné la dernière version de l'étude présentée par le Groupe (A/46/341), le Comité consultatif est plus que jamais convaincu de la nécessité d'examiner, de formuler et d'adopter d'urgence des normes comptables communes à tous les organismes des Nations Unies. Il invite *instamment les organisations membres du Comité administratif de coordination (CAC) à faire de cette question l'une de leurs priorités,*

afin que les discussions mentionnées plus haut débouchent sur des résultats concrets avant le début de la quarante-septième session de l'Assemblée générale.

5. Au cas où les organisations n'arriveraient pas à s'entendre, le Comité consultatif recommande que l'Organisation des Nations Unies demande au Groupe de vérificateurs externes d'entreprendre une étude approfondie qui devrait être présentée à l'Assemblée générale avant la fin de sa quarante-septième session. A son avis, la dépense devrait être modique. Le Secrétariat devrait établir un devis et le présenter à la Cinquième Commission au cours de la présente session, avant l'examen du point considéré."

Le CCQAB expose ensuite ses vues sur la portée de l'étude et la manière de procéder. Il déclare en conclusion qu'il "reviendra sur cette question, soit sur la base de l'accord sur lequel déboucheront éventuellement les débats du CAC, soit sur la base de l'étude mentionnée ... et rendra compte à l'Assemblée générale à sa quarante-septième session".

3. Le Secrétaire général a pris note de l'extrême importance que le CCQAB attache à l'obtention d'un accord entre les organisations, accord grâce auquel les discussions sur les normes comptables pourraient déboucher sur des résultats concrets. Le présent rapport a pour objet d'informer l'Assemblée générale des mesures qui ont été prises à cet effet et de l'état d'avancement des travaux entrepris par les organisations pour mettre au point des normes communes. Ces travaux sont menés, sous les auspices du Comité administratif de coordination, par le Comité consultatif pour les questions administratives (questions financières et budgétaires), qui réunit les principaux responsables financiers des différents organismes du système.

II. MESURES PRISES EN 1991 ET 1992

4. Dans un premier temps, le CCQA (FB) a rencontré, en mars 1991, le Président du Groupe technique constitué par le Groupe de vérificateurs externes, afin d'examiner les questions qui avaient justifié l'étude initiale, alors disponible sous forme provisoire. A ce stade, un certain nombre de questions ont été posées et des réserves ont été émises. Compte tenu des renseignements complémentaires que le Président du Groupe technique lui a communiqués et de nouvelles discussions entre les membres du Comité, celui-ci a conclu, en septembre 1991, qu'il fallait poursuivre ces travaux et qu'un effort concerté de la part des organisations constituait la meilleure garantie de succès.

5. Cet effort devait être mené de manière à déboucher sur des progrès sensibles avant la quarante-septième session de l'Assemblée générale, en 1992. Un ensemble complet de normes comptables devrait être mis au point pour la quarante-huitième session de l'Assemblée, vers la fin de 1993. Des consultations avec le Groupe de vérificateurs externes étaient prévues tout au

long des travaux; enfin, les normes comptables, une fois élaborées, elles seraient périodiquement revues et mises à jour selon un mécanisme analogue à celui utilisé pour leur conception.

6. Le CCQA (FB) a créé un groupe de travail des normes comptables, constitué des spécialistes de la comptabilité de toutes les organisations souhaitant se faire représenter. Ce groupe a tenu sa première réunion du 4 au 6 décembre 1991. Au terme de discussions approfondies, il a pu présenter une version préliminaire d'une grande partie des principales dispositions devant figurer dans les normes communes. Il a tenu une deuxième réunion du 25 au 27 mai 1992, afin de revoir et d'affiner ces dispositions et d'examiner leurs incidences sur la politique financière. Ces deux réunions, dont les préparatifs ont comporté d'importants travaux d'analyse, ont été suivies de la distribution des textes mis au point qui ont été portés, sous forme d'exposés-sondages, à l'attention de l'ensemble des organisations. Le CCQA (FB) a examiné les rapports des deux réunions et les observations pertinentes des organisations au cours de ses sessions de mars et de septembre 1992.

III. POURSUITE DES TRAVAUX

7. A sa session de septembre 1992, le CCQA (FB) a estimé que, s'il restait beaucoup à faire pour élargir la portée des normes préliminaires et les rendre plus précises, on était arrivé à un point où des consultations pourraient utilement être engagées avec le Groupe de vérificateurs externes. Celui-ci a donc été invité à examiner le projet de normes à sa session de novembre 1992, afin que ses observations puissent être prises en considération par le Groupe de travail au cours de sa troisième réunion, qui devait se tenir du 1er au 3 décembre 1992. Le Comité espérait aussi que des consultations conjointes avec le Groupe technique du Groupe de vérificateurs externes pourraient avoir lieu au cours de la réunion suivante du Groupe de travail, prévue pour le printemps de 1993. Par la suite, le Groupe de travail tiendra autant de réunions qu'il sera nécessaire pour pouvoir présenter un texte complet au Comité à sa session de septembre 1993.

IV. CARACTERISTIQUES DU PROJET DE NORMES

8. Sous leur forme provisoire, les normes se composent de 55 paragraphes, qui représentent les deux tiers environ de ce que devrait être leur longueur totale. Elles sont divisées en six sections : l'introduction et le cadre général sont suivis des différentes dispositions, classées sous les rubriques suivantes : "Etats financiers", "Problèmes de conversion", "Recettes et dépenses" et "Actif et passif". Ces dispositions sont accompagnées d'explications chaque fois que nécessaire.

9. Pour mettre au point ce projet de normes, le CCQA (FB) s'est principalement inspiré des normes promulguées par le Comité international de normalisation de la comptabilité (IASC), tout en sachant pertinemment que ces normes s'appliquaient essentiellement au secteur privé et, comme telles,

couvraient plusieurs questions (profits, impôts, capitaux propres, etc.) n'ayant qu'un intérêt limité pour le système des Nations Unies. Par ailleurs, il a dû compléter les directives données par les normes comptables internationales, en comparant les méthodes élaborées par les organismes des Nations Unies pour répondre à leurs besoins spécifiques, méthodes entre lesquelles il a parfois dû faire un choix. Il a également utilisé les normes et exposés-sondages publiés par les organismes professionnels spécialisés dans le secteur public, lorsque ces dispositions pouvaient s'appliquer à des organisations internationales.

10. Le CCQA (FB) estime que, pour être véritablement utiles, les normes communes ne doivent pas simplement refléter les méthodes en vigueur : elles doivent préconiser l'emploi des méthodes jugées les plus appropriées. Le Comité a donné au Groupe de travail des instructions sur la marche à suivre pour atteindre cet objectif lorsqu'il complétera et affinera le projet de normes. Au terme des travaux, les méthodes comptables utilisées par les organismes des Nations Unies devront être mises en conformité avec les normes communes. Pour cela, il faudra peut-être modifier les politiques et règlements financiers adoptés par les organes directeurs des différents organismes.

V. CONCLUSION

11. Bien qu'il soit trop tôt pour pouvoir publier les normes que le CCQA (FB) est en train d'élaborer, le Secrétaire général estime que les initiatives prises à ce jour répondent de manière positive aux préoccupations exprimées par l'Assemblée générale, le CCQAB et le Groupe de vérificateurs externes. Il suggère que les travaux continuent comme proposé par le CCQA (FB) (voir par. 5 et 7 ci-dessus), sous réserve des recommandations que le CCQAB et le Groupe pourraient faire lorsqu'ils auront pris connaissance des progrès accomplis à ce jour.
